

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1328

présenté par

M. Krabal, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, M. Falorni, M. Giacobbi,
M. Giraud, Mme Hobert, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, M. Moignard, M. Robert, M. Saint-
André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 16

I. – À l'alinéa 2, après le mot :

« aquatiques »,

insérer les mots :

« et les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » ».

II. – À l'alinéa 3, après le mot :

« aquatiques »,

insérer les mots :

« , les mots : « l'Office national de la chasse et de la faune sauvage » ».

III. – Après l'alinéa 18, insérer les onze alinéas suivants :

« 13° *bis* La section 2 du chapitre I^{er} du titre II du livre IV est abrogée ;« 13° *ter* Au deuxième alinéa de l'article L. 423-2, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par deux fois par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *quater* À la fin du premier alinéa et, par deux fois, au troisième alinéa de l'article L. 423-4, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *quinquies* À la dernière phrase du premier alinéa et au deuxième alinéa de l'article L. 423-5, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *sexies* Aux premier et dernier alinéas de l'article L. 423-6, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *septies* À la fin de l'article L. 423-9, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *octies* À la deuxième phrase du dernier alinéa de l'article L. 423-11, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *nonies* Aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 423-18, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *decies* À l'article L. 423-27, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *undecies* Au premier alinéa de l'article L. 425-14, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *duodecies* Au deuxième alinéa de l'article L. 426-5, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ; »

IV. – Substituer à l'alinéa 20 les trois alinéas suivants :

« II. – Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

« 1° À l'article L. 214-20, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 2° Aux 8° du I et au II de l'article L. 942-1, les mots : « Office national de l'eau et des milieux aquatiques » et les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par deux fois par les mots : « Agence française pour la biodiversité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence par rapport à l'amendement n°9 relatif à l'intégration de l'ONCFS dans l'Agence française pour la biodiversité.